



Conseil national
de l'information statistique

Commission
« Emploi, Qualification et Revenus du travail »

Réunion du 3 mai 2018

Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

Enquête Emploi annuelle à Mayotte	2
Refonte de l'enquête Emploi en continu - 2021	5
Enquête Parcours des apprentis	11
Enquête Sortants de Pôle emploi	14

Enquête Emploi annuelle à Mayotte

1. Intitulé de l'enquête

Enquête Emploi à Mayotte.

2. Service producteur

Institut national de la statistique et des études économiques.

3. Service réalisant la collecte

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'Insee. La collecte est réalisée par le réseau d'enquêteurs du Service régional de l'Insee à Mayotte.

4. Historique de l'enquête

Après une première édition en 2009, une enquête Emploi annuelle est réalisée à Mayotte chaque année depuis 2013, sous une forme très proche d'une année à l'autre. L'enquête s'appuie sur le protocole de l'enquête Emploi annuelle menée jusqu'en 2013 dans les autres DOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion). Cette enquête a obtenu un avis d'opportunité et un avis de conformité avec caractère obligatoire pour la période 2014-2018. L'enquête devant se poursuivre au-delà, une nouvelle demande d'opportunité est formulée, pour la durée maximale, 2019-2023.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête affiche des taux de réussite très élevés, au-delà des 90 %. La collecte de l'édition 2017 s'est déroulée du 6 mars au 8 juillet 2017, avec un taux de réussite de 91 %.

Depuis 2013, chaque édition de l'enquête Emploi annuelle Mayotte donne lieu à une publication. Ainsi, l'édition 2017 a donné lieu en février 2018 à une publication intitulée '[Une hausse de l'emploi qui profite aux femmes](#)' (Insee Flash Mayotte n°63). Les résultats publiés, qui décrivent les grandes mutations du marché du travail mahorais, sont largement repris et servent de base aux discussions menées avec les différents partenaires, notamment la Dieccte.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Le principal objectif de l'enquête Emploi annuelle à Mayotte est de permettre une mesure annuelle du chômage et de l'emploi selon les normes du Bureau International du Travail (BIT) pour le territoire de Mayotte. Les principaux thèmes abordés par l'enquête sont l'emploi, le chômage, la formation, les antécédents en matière de situation personnelle et professionnelle, la mobilité géographique.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Mayotte est devenu département français en mars 2011. Son intégration dans le système statistique européen a été actée avec son passage en région ultrapériphérique (RUP) en 2012 et effective au 1^{er} janvier 2014. Ce nouveau statut induit des obligations statistiques plus fortes, équivalentes à celles des autres DOM ou des autres régions de France. En particulier, une estimation annuelle du taux de chômage BIT et de la population active est demandée à l'Insee par Eurostat.

L'enquête annuelle sur l'emploi à Mayotte répond aux besoins des acteurs économiques locaux, dans un contexte de mutations statutaires et économiques particulièrement profondes et rapides. Le taux de chômage à Mayotte est passé de 19,5 % en 2013 à 27,1 % en 2016. Cette hausse s'accompagne d'une plus grande participation des ménages sur le marché du travail, marquant la profonde structuration du marché du travail. En 2017, le chômage est en léger recul (26 %) du fait d'une embellie de l'emploi, qui profite principalement aux femmes.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête Emploi est l'unique source permettant une mesure harmonisée entre pays de l'emploi et du chômage, en suivant les critères établis par le BIT. Le recensement de la population, qui a lieu tous les 5 ans, est une source complémentaire, mais n'apporte pas d'informations sur la population en emploi ou au chômage au sens du BIT. Les fichiers administratifs sur l'emploi ne couvrent pas ou encore que très imparfaitement le département de Mayotte.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête Emploi annuelle Mayotte vient compléter, sur le territoire de Mayotte, les informations fournies pour le reste du territoire par l'enquête Emploi en continu. Dans le cadre de la refonte de l'enquête Emploi prévue pour 2021, il est prévu d'intégrer Mayotte au processus national de l'enquête Emploi en continu, à l'image des autres Dom en 2014.

10. Cible de l'enquête

Personnes de 15 ans ou plus résidant à Mayotte.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Le champ de l'enquête est l'ensemble des personnes de 15 ans ou plus, résidant dans un logement ordinaire.

12. Champ géographique de l'enquête

Le département de Mayotte.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage est constituée par l'enquête cartographique qui est réalisée chaque année sur un cinquième de la base cartographique mahoraise. L'unité d'échantillonnage est l'adresse (et non le logement). L'échantillon est constitué d'un panel rotatif, renouvelé par tiers chaque année afin de mesurer plus précisément les évolutions temporelles sur les indicateurs relatifs au marché du travail. L'échantillon entrant porte sur environ 1 000 ménages. L'échantillon complet (3 vagues) compte donc autour de 3 000 ménages.

14. Mode de collecte

L'enquête est réalisée par une quinzaine d'enquêteurs de l'Insee, en face à face pour les ménages entrants, par téléphone ou face-à-face pour les ménages en ré-interrogation. Les réponses sont collectées sur micro-ordinateur portable, avec le logiciel CAPI (Collecte assistée par ordinateur).

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Chaque année, la collecte a lieu de mars à juillet.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le bilan mené sur l'édition 2017 a mis en évidence un bon accueil du questionnaire par les ménages enquêtés. Le temps de passation moyen est d'environ 35 minutes par ménage (en première interrogation).

Il sera demandé au comité du label d'accorder, comme c'est le cas actuellement, le caractère obligatoire.

Sauf avis contraire, l'enquête ne connaissant pas d'évolution, il n'y aura pas de nouvelle déclaration auprès de la Cnil.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Le questionnaire actuel reste très proche de celui établi en 2014 à la suite d'un comité d'opportunité organisé à Mayotte en mars 2013, en concertation avec le Pôle emploi Mayotte, la Préfecture, la Direccte (Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et l'Insee. Depuis cette version de 2014, seules des adaptations mineures ont été faites, ne nécessitant pas de réunir à nouveau des instances de concertation. La permanence du questionnaire dans le temps est un gage important de comparabilité des résultats, indispensable à l'analyse en évolution des indicateurs.

18. Exploitation et diffusion des résultats

L'Insee produit un fichier de données individuelles anonymisées par année, qui est mis à disposition des chercheurs qui en font la demande. Les données sont également transmises à Eurostat lors du premier trimestre suivant l'année de l'enquête. L'Insee publie les premiers résultats sous forme de tableaux et d'un « deux pages » proposant une analyse globale des premiers résultats.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La préparation et la réalisation de l'enquête sont entièrement prises en charge par l'Insee. De nombreux acteurs interviennent au cours des différentes phases du processus de l'enquête :

- Pour la préparation de la collecte, les adaptations annuelles de l'enquête sont effectuées par les équipes statistiques et informatiques ; la répétition générale, qui vise à s'assurer que tout l'environnement informatique fonctionne, mobilise l'équipe statistique, l'équipe informatique et le SR Mayotte) ; le tirage et la répartition de l'échantillon sont assurés par l'équipe statistique et le SR Mayotte ; la formation des enquêteurs et la logistique sont prises en charge par le SR Mayotte.
- La collecte est assurée par une quinzaine d'enquêteurs Insee, sur le terrain de mars à juillet, avec un échantillon de 3 000 ménages environ. Le suivi de la collecte est réalisé tous les 15 jours par l'équipe statistique et le SR Mayotte.
- Les traitements aval (codification, reprise, pondération, préparation des fichiers) sont faits par les équipes statistiques et informatiques. Les exploitations des données et la diffusion des fichiers (à Eurostat notamment) sont effectuées par l'équipe statistique.

La plupart des acteurs mobilisés sur l'enquête Emploi Mayotte sont sur d'autres activités. Dans la mesure où il s'agit d'une enquête récurrente, l'essentiel des moyens humains sont mobilisés pour la collecte qui, à elle seule, représente 2,7 ETP.

Refonte de l'enquête Emploi en continu - 2021

1. Intitulé de l'enquête

Enquête Emploi en continu.

2. Service producteur

Insee, Direction des Statistiques démographiques et sociales, Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité, Division Emploi.

3. Service réalisant la collecte

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'Insee. La collecte est décentralisée dans les divisions Enquêtes Ménages des directions régionales de l'Insee et réalisée par le réseau d'enquêteurs de l'Insee. Elle est suivie, au niveau national, par un pôle dédié situé à Lille.

4. Historique de l'enquête

L'enquête sur l'emploi est née en 1950 pour permettre une mesure régulière de l'emploi et du chômage. Au fil des décennies, l'enquête a intégré des nombreux changements, de nature diverse : des changements de concept pour se conformer aux orientations du Bureau International du Travail (BIT) et de questionnaire, mais aussi de nombreuses évolutions techniques sur les méthodes d'échantillonnage et de traitement de la non-réponse, les modes de collecte, l'informatisation du traitement des données...

Sans retracer l'intégralité de l'histoire de l'enquête, on peut rappeler les principales évolutions qu'elle a connues dernièrement. À partir de 2003, d'annuelle, l'enquête Emploi en métropole devient continue ; elle est réalisée sur toutes les semaines de l'année. En 2009, son échantillon est progressivement augmenté de 50 %. En 2014, les Dom (hors Mayotte) intègrent le processus de l'enquête Emploi en continu, permettant de produire des résultats sur le champ France (hors Mayotte). En 2013, le questionnaire de l'enquête est rénové, pour en faciliter la passation, notamment au téléphone, améliorer la codification des variables de profession et de diplôme, enrichir la connaissance du marché du travail avec l'introduction de nouvelles questions et se conformer aux orientations d'Eurostat sur certains indicateurs (formation, halo autour du chômage).

Une nouvelle refonte de l'enquête se dessine à horizon 2021. Cette refonte sera l'occasion de rénover le questionnaire, pour notamment le mettre en conformité avec le futur règlement européen sur les enquêtes sociales (*Integrated European Social Statistics framework regulation*), de faire évoluer les modalités de réponse en offrant la possibilité de répondre par internet en ré-interrogation et d'élargir à terme le champ de l'enquête Emploi en continu à Mayotte.

C'est dans ce contexte qu'une nouvelle demande d'opportunité est formulée.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête Emploi donne lieu à de nombreuses valorisations variées aussi bien quant à leur format (indicateurs, études), qu'à leur objectif (conjuncturel, structurel, évaluatif) ou à leur producteur (Insee, SSM, autres institutions françaises (DG Trésor, France Stratégie...) ou internationales (Eurostat, OCDE...)).

Concernant les seules publications de l'Insee, l'enquête Emploi donne lieu à un *Informations Rapides* trimestriel publiant notamment le taux de chômage, à des indicateurs / chiffres clés annuels, à un *Insee Première* donnant chaque année les principaux résultats sur l'année écoulée, à un *Insee Résultats* rassemblant un nombre important de tableaux plus détaillés. L'enquête est également exploitée pour des études structurelles ou évaluatives sur des sujets variés, par exemple sur le chômage de longue durée ou le halo autour du chômage.

Des données individuelles anonymisées, sous forme de fichier détail, sont mises à disposition sur le site internet de l'Insee. Un fichier individuel comportant davantage de variables est diffusé aux chercheurs sous forme d'un fichier de production et de recherche (FPR). Un fichier comportant des variables identifiantes est accessible *via* le CASD.

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

L'enquête Emploi est un élément central de l'observation structurelle et conjoncturelle du marché du travail. Elle est la seule source permettant de mesurer le statut d'activité (emploi, chômage) conformément aux normes établies par le Bureau International du Travail (BIT). Plus précisément, le questionnaire de l'enquête Emploi est structuré autour des thèmes suivants :

- la description du ménage et des personnes qui le composent ;
- le statut d'activité au sens du BIT, mesuré à travers de nombreuses questions factuelles se rapportant à une semaine de référence donnée (exercice d'une activité rémunérée, motifs d'absence de son emploi, démarches de recherche, disponibilité...) ;
- la description très détaillée de l'emploi principal en cours (profession, contrat, temps du travail, revenus du travail...), moins détaillée pour le 2^e emploi en cours et pour le dernier emploi pour les personnes sans emploi à la date de l'enquête ;
- les formations (formelles ou non) suivies et le niveau d'études atteint ;
- la perception d'allocations, parmi lesquelles les allocations chômage ;
- l'origine sociale et géographique ;
- l'état de santé ;
- la trajectoire sur le marché du travail à travers un calendrier mensuel rétrospectif d'activité.

Si les grands thèmes abordés par le questionnaire resteront les mêmes qu'aujourd'hui, le questionnaire sera modifié à horizon 2021 pour être conforme aux exigences européennes, mieux répondre aux attentes des utilisateurs et être adapté à une passation en auto-administré.

Par ailleurs, dans le cadre du futur règlement européen, six thèmes ont été retenus pour être abordés de façon récurrente (un par an) en complément du questionnement principal. Ces thèmes sont : organisation du travail et aménagement du temps de travail, accidents du travail et maladies professionnelles, situation sur le marché du travail des immigrés et de leurs descendants, transition vers la retraite, les jeunes sur le marché du travail, la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Ces variables, à longue périodicité (huit ans), remplacent les actuels modules ad hoc. La présente demande d'opportunité couvre également ces variables.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats (ces derniers peuvent constituer un groupe plus large que celui des demandeurs).

L'enquête Emploi est l'édition française de la Labour Force Survey (LFS) ; elle répond à des exigences européennes. Le règlement-cadre régissant actuellement l'enquête Emploi est le règlement 577/1998 du Conseil du 9 mars 1998. Un futur règlement européen régissant l'ensemble des enquêtes sociales (*Integrated European Social Statistics framework regulation*), complété d'actes délégués spécifiques à la LFS, est en cours de préparation.

Les utilisateurs potentiels de l'enquête Emploi sont nombreux. Au niveau international, figurent notamment la Commission européenne, l'OCDE ou le FMI. En France, au-delà de l'Insee, des services

statistiques ministériels (Drees, Dares, Depp...), des administrations ou services publics (Direction Générale du Trésor, Cnaf, France Stratégie...), des centres de recherche (OFCE, Ined, ...), des associations peuvent être amenés à utiliser ces données.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête Emploi a une place à part dans le système statistique, en raison de son histoire, de la taille de son échantillon et de la richesse des thèmes abordés. Elle constitue la source centrale pour la description du marché du travail. Elle permet en effet non seulement de mesurer le niveau d'emploi ou de chômage, mais aussi de décrire finement les emplois occupés (profession, contrat, temps de travail, ...) ou les situations d'emploi (cumul emploi / études...).

Elle ne peut suffire toutefois à éclairer l'ensemble du champ, très large, de l'emploi et du chômage. Elle est ainsi complétée par des enquêtes ou des données administratives sur un champ large (panel tous salariés par exemple) ou sur des volets particuliers, notamment en ce qui concerne les dispositifs de la politique de l'emploi (suivi des contrats aidés, de l'apprentissage, devenir des bénéficiaires du contrat de sécurisation professionnelle...).

Concernant la mesure du niveau de l'emploi, les estimations d'emploi, synthèse de sources administratives et d'enquête d'entreprise sur l'emploi, sont utilisées de façon privilégiée. Cette source ne fournit en revanche que peu d'informations sur les types d'emploi et les personnes qui les occupent, points sur lesquels l'enquête Emploi présente une réelle plus-value.

Concernant la mesure du chômage, l'enquête Emploi permet de mettre en œuvre les concepts définis par le Bureau International du Travail (BIT) et offre donc la possibilité d'effectuer des comparaisons internationales selon des concepts harmonisés. Le concept de chômage au sens du BIT, qui s'appuie sur une description fine de la situation des personnes pendant une semaine de référence donnée, ne se superpose à la réalité administrative qu'est l'inscription comme demandeur d'emploi sur les listes de Pôle emploi. Seule une enquête permet de mesurer le chômage au sens du BIT.

Enfin, l'enquête Emploi permet de décrire certaines situations intermédiaires sur le marché du travail, à travers les indicateurs de halo autour du chômage et de sous-emploi, qui viennent compléter les indicateurs de chômage et d'emploi.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête Emploi est le volet français des enquêtes européennes sur les forces de travail.

L'enquête Emploi participe également à la construction des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), issues de l'appariement de l'EEC avec des fichiers fiscaux et sociaux¹.

10. Unité(s) statistique(s)

Les unités enquêtées sont des ménages, et plus particulièrement les individus de 15 ans ou plus. Le questionnaire individuel se limitera aux 15-89 ans.

11. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête Emploi est constitué des personnes occupant, au moment de l'enquête, un logement ordinaire (c'est-à-dire hors communautés).

Les personnes sont enquêtées dans leur résidence habituelle. Toutes les personnes du logement sont décrites succinctement par l'enquête, mais seules les personnes de 15-89 ans sont concernées par le questionnaire individuel.

¹ <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/ope-enq-erfs.htm>

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique de l'enquête Emploi en continu est, depuis 2014, la France (y compris Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion, mais hors Mayotte). Après 2021, à une date qui reste à préciser, le champ de l'enquête Emploi en continu sera élargi à Mayotte où est actuellement réalisée une enquête Emploi annuelle.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Pour la métropole, la base de sondage de l'enquête Emploi sera, à compter du T3 2019, la base Fideli constituée à partir des sources fiscales. Pour les Dom, la base de sondage (Enquêtes Annuelles de Recensement (EAR) ou Fideli) qui sera utilisée à compter de 2021 n'est pas encore connue.

L'échantillon restera aréolaire (secteurs composés de grappes contiguës, chaque grappe étant constituée d'un socle d'environ 20 résidences principales). Chaque grappe sera, comme aujourd'hui, enquêtée six trimestres consécutifs, puis remplacée par une nouvelle grappe du même secteur.

À la date de rédaction de cette fiche, la taille de l'échantillon à compter de 2021 n'est pas encore connue. Le futur échantillon devra respecter les contraintes de précision exigées par Eurostat au niveau NUTS2 (anciennes régions).

14. Mode de collecte

Les logements relevant du champ de l'enquête sont, comme aujourd'hui, enquêtés 6 trimestres consécutifs. Le mode de collecte sera modifié à compter de 2021. Comme aujourd'hui, la première interrogation sera effectuée en face à face ; les ré-interrogations seront en revanche effectuées par internet en première intention et par téléphone ou face-à-face sinon (contre téléphone pour les interrogations intermédiaires et face-à-face pour la dernière interrogation aujourd'hui).

Chaque grappe est associée à une semaine de référence. La période de collecte sera portée à 3 semaines après la fin de la semaine de référence, contre 2 semaines et 2 jours actuellement.

15. Date et périodicité de la collecte

La collecte de l'enquête Emploi se fera comme aujourd'hui en continu sur toute l'année.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

Le temps de passation du questionnaire de l'enquête Emploi rénovée n'est pas connu à ce jour.

Comme aujourd'hui, l'enquêteur ne sera pas tenu d'interroger personnellement chacun des membres du ménage : une personne du ménage pourra répondre pour les autres (proxy). Les règles visant à alléger la charge d'enquête pour les seniors seront maintenues, mais adaptées en fonction des règles établies au niveau européen.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

Un comité directeur du projet de la refonte de l'enquête Emploi est installé depuis le début de l'année 2017. Il valide les orientations du projet et assure un suivi stratégique des différentes étapes du projet. La Dares y représente les SSM. Son secrétariat est assuré par le responsable du programme d'évolution de l'enquête Emploi. Quatre groupes de travail alimentent la réflexion du comité directeur (questionnaire, collecte multimode, ruptures de série et réropolation, Mayotte). Le groupe chargé de faire évoluer le questionnaire associe étroitement les SSM utilisateurs de l'EEC à la refonte du questionnement.

Un comité de pilotage, interne à l'Insee, précise le contour du projet, contrôle le respect des objectifs en termes de réalisation et à ce titre prend toutes les décisions opérationnelles, au besoin après arbitrage du comité directeur ou de l'instance adéquate.

Un comité de suivi, interne à l'Insee, instruit les questions techniques et prépare les éléments de décision pour le comité de pilotage ; il suit l'avancement du travail des équipes.

Des réunions d'information et de concertation sont prévues à l'automne 2018 avec des chercheurs et des représentants des partenaires sociaux, sur la base du premier test de questionnaire.

La France participe activement aux différentes instances européennes : ESSC (*European Statistical System Committee*), DSS (*Directors of Social Statistics*) et LAMAS (*Labour Market Statistics*), groupe de travail européen dont relève l'enquête Emploi qui se réunit deux fois par an sous l'égide d'Eurostat. Elle participe à deux des trois *task forces* mises en place pour appuyer le LAMAS dans la préparation de la future LFS.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Il est prévu de continuer à diffuser à la fois les données détaillées de l'enquête, mais aussi des analyses qui en sont issues, *via* des supports de publication Insee. Il n'est pas prévu de retour spécifique aux enquêtés, mais les publications issues de l'enquête sont accessibles à tous *via* le site internet de l'Insee.

Le tableau suivant présente les principales exploitations et publications envisagées, uniquement par l'Insee. Elles correspondent à la poursuite de celles menées actuellement.

Type de diffusion envisagée selon la codification (1)	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique (2) envisagé pour les résultats	Remarques
1 - Alimentation de processus aval : <i>comptes nationaux, Eurostat, bases multi-sources</i>	Tous les trimestres	France (hors Mayotte)	
2 - Données détaillées : <i>bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique</i>	T3 de chaque année	France (hors Mayotte)	Fichier détail, FPR et fichier CASD
3 - Chiffres clés, principaux résultats : " <i>4 pages</i> ", <i>indicateurs, indices...</i>	Chaque trimestre pour les résultats conjoncturels ; T2-T3 pour l'Insee Première annuel et l'Insee Résultats	France (hors Mayotte)	
4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...	Pas de date		Dépend du programme de travail annuel

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

19.1 – pour la refonte de l'enquête Emploi de 2017 à 2021

Le budget complet du projet (2017-2021) est de 5 millions d'euros, soit 22 000 jours/homme et 115 000 euros.

Le poste principal est la collecte des tests d'enquête, notamment du pilote prévu en 2020, pour un total de 16 000 jours (enquêteurs et gestionnaires en divisions enquêtes ménages, Dem) et 115 000 euros (déplacements, édition, poste).

Le pilotage et la maîtrise d'œuvre statistique représentent au total 4 300 jours (l'équipe en charge du projet d'évolution de l'enquête Emploi comporte 4 cadres A).

La charge de développement informatique est estimée à 1 400 jours.

19.2 – le coût de l'enquête Emploi à partir de 2021

Le coût complet de la future enquête (France métropolitaine et 5 Dom) est estimé à près de 16 millions d'euros par an, dont 9 millions de coût direct (hors coût de structure, formation, etc.). Les dépenses de collecte représentent près de 80 % de ce coût direct (enquêteurs et gestionnaires en régions).

Ce coût représente une baisse de 15 % par rapport au coût de l'EEC actuelle et de l'enquête annuelle Emploi à Mayotte. Cette baisse provient pour l'essentiel de l'introduction de la collecte par Internet en ré-interrogation et par le remplacement de la visite en 6^e interrogation par la collecte multimode (Internet en 1^{ère} intention, sinon téléphone, sinon face-à-face). Cette baisse du coût global tient compte du surcoût introduit par le passage à une enquête en continu à Mayotte après 2021. L'estimation est faite à ce stade à durée de questionnement inchangée ; elle pourra être révisée en fonction du temps de questionnement, mesuré à l'occasion des tests de juin 2018 et juin/septembre 2019.

Les coûts de gestion en Dem seront notablement réduits par rapport à l'EEC actuelle ; ils représenteront de l'ordre de 10 000 jours, France entière.

Les coûts de maintenance informatique (Java, Blaise, Capi3G) s'élèveront à 430 jours par an.

À la DG de l'Insee, 1 000 jours seront consacrés à la gestion et à la maintenance annuelles du nouveau système d'information, auxquels s'ajoutent 800 jours au pôle Enquête Emploi situé à la DR de Lille, en charge de l'organisation de collecte et de son suivi, et 900 jours dans les pôles de reprise de codification des libellés de professions et diplômes.

Procédures particulières :

L'enquête sera conforme au RGPD (règlement général sur la protection des données).

Enquête Parcours des apprentis

1. Intitulé de l'enquête

Le titre retenu pour cette enquête, est « Enquête parcours des apprentis ».

2. Service producteur

La présente enquête est un projet de la Direction de l'Animation de la Recherche et des Etudes Statistiques (Dares) du Ministère du Travail en collaboration avec la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du Ministère de l'Education Nationale et la sous-direction des Systèmes d'information, des Etudes et des Statistiques (SIES) du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

3. Service réalisant la collecte

Elle sera prise en charge par le département Formation professionnelle et insertion professionnelle des Jeunes de la sous-direction du Suivi de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle. La collecte proprement dite sera déléguée à un institut de sondage, sélectionné par appel d'offres.

4. Historique de l'enquête

Cette enquête n'a pas de précédent à strictement parler. Néanmoins, le CREST et la DARES ont déjà organisé une enquête auprès d'apprentis dans le cadre de l'évaluation d'une expérimentation « Accompagnement de jeunes à la recherche d'un contrat d'apprentissage » entre 2009 et 2011.

5. Objectifs généraux de l'enquête - Principaux thèmes abordés

L'objectif de cette enquête est double :

- Décrire les conditions d'accès à l'apprentissage des jeunes ayant formulé un vœu en ce sens en 3^{ème} ou 2^{nde} ou de jeunes sortis de scolarité et ayant accédé à l'apprentissage par une autre voie.
- Décrire le déroulement du contrat (lorsqu'un contrat a été signé)

Les principaux thèmes abordés par l'enquête seront les suivants :

- Raisons du choix de l'apprentissage ;
- Recherche d'un maître d'apprentissage ;
- Aide reçue pendant la recherche ;
- Logement et mobilité ;
- Participation au processus productif, insertion dans l'entreprise ;
- Raisons et conditions des ruptures et abandons éventuels ;
- Relations avec le service public de l'emploi et les chambres consulaires ;
- Relations avec le Centre de Formation.

6. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'idée de cette enquête provient des discussions initiées dans le cadre de la concertation préparant la réforme de l'apprentissage lancée par le gouvernement à l'automne 2017 qui ont pointé le manque de

documentation précise des aspects qualitatifs de l'accès à l'apprentissage et du déroulement des contrats.

7. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'apprentissage fait l'objet d'un suivi statistique par la DEPP et par la DARES. Les effectifs présents en centre de formation sont connus et caractérisés par la DEPP, tandis que la DARES suit les contrats signés. La DEPP suit également l'insertion à 7 mois des sortants de contrat (enquête Insertion Professionnelle des Apprentis - IPA).

Néanmoins, ces données ne permettent pas d'apprécier les conditions d'accès à l'apprentissage, ni de déroulement du contrat (le cas échéant). Par exemple, la proportion de jeunes ayant signé un contrat après avoir formulé un vœu n'est pas connue. L'aide reçue ainsi que les démarches de recherche de logement et de solutions de mobilité n'ont jamais fait l'objet d'une enquête statistique, même si des conseils régionaux ou des chercheurs (Cereq, par exemple) ont déjà ici ou là mis en place des dispositifs d'observation statistique. De même, le vécu des contrats n'est pas documenté : l'insertion dans l'entreprise, le degré de coopération avec les salariés et le maître d'apprentissage, les difficultés rencontrées et l'aide reçue le cas échéant (notamment en cas de rupture).

8. Insertion dans un système d'information

Comme l'INE (Identifiant National Elèves) sera connu, l'enquête sera alimentée par un certain nombre de données disponibles dans les fichiers administratifs gérés par la DEPP et le SIES : date de naissance, fratrie, passé scolaire résumé de l'élève, résultats aux examens, évaluation nationale, catégorie sociale des parents. En cas de signature de contrat(s), l'ensemble des informations caractérisant l'entreprise et le contrat seront extraites de la base Ari@ne qui rassemble l'ensemble des contrats enregistrés par les chambres consulaires.

9. Cible et champ de l'enquête

La cible de l'enquête est composée de la façon suivante :

- *Volet secondaire 1* : jeunes ayant formulé un vœu d'orientation en apprentissage en 3^{ème} en 2^{nde} ou en 1^{ère} dans le logiciel d'affectation Affelnet.
- *Volet secondaire 2* : jeunes sortis de formation initiale ou n'ayant pas formulé de vœux d'orientation en apprentissage dans Affelnet et ayant signé un contrat d'apprentissage.
- *Volet supérieur 1* : Jeunes de terminale ou déjà engagé dans une formation supérieure ayant formulé un vœu d'orientation en apprentissage dans le logiciel Parcoursup. Le champ sera limité aux jeunes s'engageant dans une formation supérieure professionnelle de niveau III (Licence professionnelle, BTS, DUT, écoles post-baccalauréat).
- *Volet supérieur 2* : Jeunes entrés en apprentissage mais n'ayant pas formulé de vœux d'orientation en apprentissage dans Parcoursup.
- *Volet orientation lycée professionnel* : Jeunes ayant fait le vœu dans Affelnet d'une formation en lycée professionnel. Ce dernier groupe est enquêté également pour comprendre à l'inverse pourquoi certains jeunes ne font pas le choix de l'apprentissage.

10. Champ géographique de l'enquête

Il couvre l'ensemble de la France (y compris DROM).

11. Base de sondage, échantillonnage

La base de sondage est construite à partir des vœux en apprentissage déposés sur les applications d'orientation vers le second cycle du secondaire (Affelnet) et vers l'enseignement supérieur.

Volet secondaire : La base de sondage sera constituée des personnes étant au moins une fois apparues dans la base Affelnet comme ayant formulé un vœu d'orientation en apprentissage.

Volet supérieur : la base de sondage serait donc constituée des élèves de terminale ou des élèves déjà engagés dans l'enseignement supérieur et étant au moins une fois apparus dans la base Parcoursup comme ayant formulé un vœu d'orientation en apprentissage.

Elle est ensuite complétée par un échantillon de jeunes entrés en apprentissage sans avoir formulé de vœux dans les applications Affelnet ou Parcoursup.

Enfin, l'enquête inclura un échantillon de jeunes en 3^{ème} ou 2^{nde} générale ou technologique ayant choisi de s'orienter vers l'enseignement professionnel hors apprentissage. L'idée est en effet de mesurer leur connaissance et leur perception de l'apprentissage et de comprendre pourquoi un choix d'orientation vers l'apprentissage n'a pas été envisagé.

Compte tenu de la forte hétérogénéité des spécialités de formation visées, il sera important de stratifier l'échantillonnage selon quelques grandes catégories de spécialité de formation. En particulier dans le secondaire, les conditions d'entrée en apprentissage ne sont pas identiques selon que les jeunes veulent s'orienter dans la filière de l'hôtellerie-restauration, du bâtiment ou de la vente.

12. Mode de collecte

Le mode de collecte utilisé sera le téléphone.

13. Période de collecte (même approximative)

L'enquête devrait comporter deux vagues :

- La vague 1 en décembre de l'année n .
- La vague 2 en décembre de l'année $n+1$.

La période de collecte envisagée est donc décembre 2018-décembre 2019.

14. Contraintes imposées à l'enquêté (temps de réponse au questionnaire)

Le questionnaire ne comportera pas de questions sensibles. La durée moyenne de chaque vague est évaluée à ce stade à 15 minutes, avec des variations selon les vagues d'enquête et selon la situation des enquêtés.

15. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...

L'enquête sera suivie par un comité de pilotage réunissant la DEPP, la DGESCO (MEN), la DGSIP, le SIES (Ministère de l'Enseignement Supérieur), et la DARES. Une consultation des partenaires sociaux est enfin prévue.

16. Exploitation et diffusion des résultats

De premiers résultats seront produits en 2019 sous forme de *Dares Analyses* après la phase de redressement, d'apurement et de calcul des pondérations. Les premiers thèmes abordés porteront sur les conditions d'accès à l'apprentissage. Le fichier documenté de l'enquête sera mis à la disposition des chercheurs intéressés (Centre Quetelet).

17. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Un chargé d'études sera affecté à hauteur d'un mi-temps sur cette opération. L'enquête devrait porter sur 20 000 jeunes. Le coût total de l'enquête devrait s'élever à environ 500 000 €.

Enquête Sortants de Pôle emploi

1. Intitulé de l'enquête :

Enquête auprès des sortants des catégories A, B, C² de Pôle emploi (abrégée en « enquête Sortants »).

2. Service producteur

L'enquête est coproduite par Pôle emploi (département Marché du travail, direction des Statistiques, des études et de l'évaluation) et la Dares (département Marché du travail, sous-direction Emploi et marché du travail).

3. Service réalisant la collecte

La maîtrise d'ouvrage est réalisée conjointement par Pôle emploi et la Dares. La maîtrise d'œuvre est confiée à un prestataire : l'enquête portant sur l'année 2017 a été attribuée, après la réalisation d'un marché spécifique, à IPSOS *Game Changers*.

4. Historique de l'enquête

L'enquête auprès des sortants des listes de Pôle emploi a été mise en place au 2^e trimestre 2001 par Pôle emploi et la Dares. Il s'agissait initialement d'une enquête trimestrielle, visant notamment à produire un indicateur conjoncturel de l'évolution des sorties des listes pour reprise d'emploi. Son périmètre actuel n'a cependant été défini que depuis les sortants de juin 2002³. Elle a connu de nombreuses évolutions depuis.

Elle a fait l'objet d'une refonte importante à partir de 2007. Les changements mis en œuvre, soumis au comité du label en 2006 (avis du Cnis n°2007T718TV du 18 décembre 2006), avaient pour but d'améliorer la représentativité de l'enquête sur certaines sous-populations (bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) puis du revenu de solidarité active (RSA), bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), demandeurs d'emploi résidant en zone urbaine sensible (ZUS)), mais aussi d'assurer une représentativité au niveau régional. Cette refonte a consisté en : *i*) une modification du plan de sondage et une augmentation de la taille de l'échantillon (le nombre cible de demandeurs d'emploi répondants à chaque vague est passé de 2 000 à 15 000) ; *ii*) un raccourcissement du questionnaire pour une partie de l'échantillon. Il y avait alors un questionnaire court, passé à 13 000 répondants⁴, qui se limitait aux motifs de sortie des listes et à quelques questions sur la reprise en emploi, ainsi qu'un questionnaire long, passé à 2 000 répondants, qui permettait de caractériser de façon plus détaillée l'emploi retrouvé.

Depuis la vague portant sur les sortants de juin 2011, l'enquête a été élargie à quatre des cinq départements-régions d'Outre-mer (Drom) : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion. Le

² Les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, C sont tenus d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi. Ils peuvent avoir été sans emploi (catégorie A) ou avoir effectué une activité réduite de moins (catégorie B) ou plus (catégorie C) de 78 heures au cours du mois.

³ De juin 2001 à mars 2002 inclus, les demandeurs d'emploi sortis des listes pour radiation administrative n'étaient pas interrogés : les séries de radiations administratives sur cette période ont donc été reconstruites a posteriori.

⁴ Le taux de réponse à l'enquête étant relativement stable autour entre 60% et 65 %, les échantillons de l'enquête Sortants ont été calibrés de sorte à avoir les nombres de répondants indiqués dans la suite de cette rubrique.

questionnaire passé dans les Drom était alors celui des enquêtes dites courtes et le nombre de répondants était de 2 000 demandeurs d'emploi.

La distinction entre questionnaires long et court n'existe plus depuis l'enquête portant sur les sortants de juin 2015. Il n'y a désormais plus qu'un seul questionnaire, qui conserve la structure de l'ancien questionnaire long mais est épuré des questions dont l'information peut être apportée par des appariements avec les fichiers administratifs (notamment le motif d'inscription et la situation vis-à-vis de l'indemnisation). Le nombre de répondants est passé à 13 000 par vague en France métropolitaine et à 2 000 pour les quatre Drom enquêtés.

En 2017, l'enquête devient annuelle⁵ et est étendue à Mayotte. Elle est menée chaque fin d'année, sur un échantillon de demandeurs d'emploi sortis de catégories A, B, C au cours du mois de septembre de l'année considérée (cf. rubrique 11). La taille d'échantillon permet d'atteindre 13 000 répondants sur l'ensemble de la France, dont 2 000 répondants dans les cinq Drom. Le suivi conjoncturel du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, au niveau national et infranational, est désormais effectué grâce à des données administratives, en l'occurrence l'appariement entre le fichier historique de Pôle emploi et les déclarations préalables à l'embauche (cf. rubrique 8).

La décision de passer l'enquête à rythme annuel a été soumise aux partenaires sociaux (cf. rubrique 17), qui l'ont approuvée lors du Comité de concertation réuni le 5 décembre 2017. Dès lors, bien que l'avis d'opportunité reçu par l'enquête en 2014 (5 mai 2014, n°41/H030) pour une durée de cinq ans ne soit pas arrivé à expiration, ce changement de fréquence conduit à formuler une nouvelle demande d'avis d'opportunité.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Le prestataire ayant assuré la collecte en 2016 sur la version trimestrielle de l'enquête n'a pas fait remonter de problèmes importants lors de sa mise en œuvre sur le terrain : l'enquête est courte et le questionnaire est facilement compris, à la fois par les enquêteurs et par les enquêtés.

Le passage à une fréquence annuelle n'a pas modifié ce constat. L'inclusion de Mayotte dans le champ de l'enquête en 2017 n'a pas occasionné de problème majeur. Cependant, bien que ce département-région présente un taux de réponse équivalent à l'ensemble des Drom (61 %), une part importante (15 %) des interviews n'ont pu aboutir en raison de l'impossibilité de certains enquêtés à communiquer en français.

Les résultats de l'enquête font notamment l'objet d'une publication annuelle commune de la Dares et Pôle emploi (cf. rubrique 18).

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

Cette enquête sert de complément à la Statistique du marché du travail (STMT), qui ne permet pas d'identifier les motifs réels de sortie des listes des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C.

Son objectif est double :

- **Connaitre les motifs réels de sortie de ces personnes, notamment identifier les situations effectives de reprise d'emploi.**

La STMT permet de décliner le total des sorties des catégories A, B, C selon les motifs déclarés par les demandeurs d'emploi. Toutefois, ces motifs administratifs fournissent une information imparfaite sur les véritables motifs de sortie des listes, notamment les sorties pour reprise d'emploi. En effet, la statistique administrative ne comptabilise que les reprises d'emploi explicitement déclarées par les demandeurs d'emploi à Pôle emploi. Or, ces derniers peuvent sortir des listes parce qu'ils ont retrouvé un emploi, sans pour autant le signaler à Pôle emploi. Ils peuvent alors être comptabilisés

⁵ De façon transitoire, avant de devenir annuelle, la taille d'échantillon a été réduite à 7 000 répondants par vague pour la France métropolitaine (au lieu de 13 000 précédemment) et 700 répondants pour les quatre Drom (au lieu de 2 000 précédemment), de la vague portant sur les sortants de mars 2016, jusqu'à celle des sortants de décembre 2016.

comme sortis au titre d'un autre motif, notamment radiation administrative (principalement si le demandeur d'emploi ayant retrouvé un emploi ne s'est pas présenté à un entretien) ou défaut d'actualisation (si le demandeur d'emploi ayant retrouvé un emploi n'a pas informé Pôle emploi de sa situation un mois donné, ce qui conduit à sa désinscription automatique).

Ainsi, l'enquête permet de mesurer que près de la moitié des personnes sorties pour défaut d'actualisation ont en fait repris un emploi ; de même, un peu plus d'un quart des personnes sorties suite à radiation administrative ont en réalité repris un emploi. L'enquête permet ainsi d'évaluer le volume réel des reprises d'emploi, qui est supérieur à celui indiqué par la STMT.

- **En cas de reprise d'emploi, décrire la nature de l'emploi retrouvé.**

Par rapport aux bases de données administratives, l'enquête apporte une information sur la qualité de l'emploi retrouvé par le demandeur d'emploi. Il s'agit à la fois d'information objectivables (situation professionnelle au moment de l'enquête - en activité, dans le même ou un autre emploi que celui occupé à la sortie des listes, type de contrat, durée du travail, salaires ...) mais aussi subjectives (satisfaction du sortant par rapport à différents aspects de son emploi, maintien ou non de la recherche d'emploi au moment de la sortie ...).

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête est à l'origine une initiative de la Dares et de Pôle emploi, qui souhaitent compléter les informations issues de la STMT s'agissant des motifs réels de sortie des catégories A, B, C, notamment les situations effectives de reprise d'emploi.

Outre la Dares et Pôle emploi, les utilisateurs potentiels des résultats de l'enquête sont nombreux : chercheurs, chargés d'études ou journalistes travaillant sur le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi ; administrations cherchant à mesurer la performance de Pôle emploi en matière de retour à l'emploi.

Les publications tirées de l'enquête font régulièrement l'objet de reprises par la presse généraliste et spécialisée, et alimentent le débat public.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête permet, depuis son origine, de mieux connaître les motifs de sortie des listes des demandeurs d'emploi, et en particulier de mesurer les taux réels de sortie pour reprise d'emploi et de qualifier qualitativement ces emplois. Elle complète donc les fichiers administratifs de Pôle emploi sur le parcours des inscrits, l'accompagnement et l'indemnisation des demandeurs d'emploi. En particulier, elle vient compléter la STMT (cf. rubrique 6) ainsi que le fichier historique de Pôle emploi qui consolide au fil du temps les informations issues de la STMT.

Récemment, il est devenu possible d'assurer le suivi conjoncturel du retour à l'emploi à partir d'une nouvelle source issue de l'appariement entre des données administratives. Il s'agit d'une part du fichier historique de Pôle emploi et d'autre part des fichiers des Déclarations préalables à l'embauche (DPAE) de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) et de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

Les DPAE fournissent une information quasi exhaustive concernant les embauches sur le champ privé (les employeurs publics et les particuliers employeurs, par exemple, en sont exclus). Le fichier historique des demandeurs d'emploi fournit un suivi des trajectoires d'inscription à Pôle emploi des demandeurs d'emploi. Il permet, en outre, de repérer certaines périodes d'activité des demandeurs d'emploi qui n'apparaissent pas dans les DPAE mais dont Pôle emploi est informé (mise à son compte...). L'appariement de ces deux sources permet ainsi, pour les demandeurs d'emploi sortant des listes un mois donné, d'identifier les reprises d'emploi donnant lieu à une DPAE, mais aussi les sorties qui peuvent être repérées via le fichier historique.

À partir de cet appariement, il est possible de produire des indicateurs mensuels de retour à l'emploi des demandeurs d'emploi robustes, et qui se prêtent bien à l'analyse conjoncturelle. Notamment,

l'appariement du fichier historique et des DPAE est utilisé pour la production du premier indicateur de la convention tripartite conclue entre l'Etat, l'Unédic et Pôle emploi.

Ces indicateurs diffèrent de celui du nombre de sorties pour reprise d'emploi mesuré à partir de l'enquête Sortants. Ils permettent de suivre le retour à l'emploi au mois le mois, à partir de données administratives. Par ailleurs, le concept mesuré ne dépend pas nécessairement de la sortie des catégories A, B ou C.

Dans ce contexte, l'enquête Sortants n'est plus nécessaire au suivi conjoncturel des sorties des listes pour reprise d'emploi. Le maintien de cette enquête à une fréquence annuelle permet de conserver, d'une part une information structurelle sur les motifs réels de sortie des listes (au-delà des sorties pour reprise d'emploi) et, d'autre part, des informations sur la qualité des emplois retrouvés.

D'autres enquêtes, suivant une approche similaire à l'enquête Sortants, s'attachent à décrire la trajectoire des sortants d'autres dispositifs : l'enquête « Sortants de formation », menée par Pôle emploi, permet de mesurer le taux d'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi à la sortie d'une formation, ainsi que la satisfaction et l'adéquation de la formation avec l'emploi éventuellement retrouvé. L'enquête « Sortants de contrats aidés », menée annuellement par la Dares, interroge les bénéficiaires de contrats aidés six mois après la fin de leur contrat. Ces enquêtes sont néanmoins distinctes par leur champ, et l'enquête Sortants est bien la seule à fournir une information sur l'ensemble des sorties de catégories A, B, C.

A l'occasion du passage d'une fréquence trimestrielle à une fréquence annuelle, la Dares et Pôle emploi pourront expertiser la nécessité, au vue des données administratives déjà disponibles, de réaliser des enquêtes complémentaires sur certaines thématiques (demandeurs d'emploi qui créent une reprennent une entreprise, différences entre les sortants pour reprise d'emploi et les demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite intensive sans sortir des listes).

9. Insertion dans un système d'information

Entre 2007 et mi-2015, l'enquête comportait un questionnaire court (passé à 13 000 répondants, qui se limitait aux motifs de sortie des listes et à quelques questions sur la reprise en emploi), ainsi qu'un questionnaire long (passé à 2 000 répondants, qui permettait de caractériser de façon plus détaillée l'emploi retrouvé). La distinction entre questionnaires long et court n'existe plus depuis l'enquête portant sur les sortants de juin 2015. L'enquête Sortants comporte aujourd'hui un unique volet, et est déployée en une vague.

L'appariement des fichiers de l'enquête Sortants avec le Fichier historique statistique (FHS) est possible, sous réserve d'accord de la Cnil, lorsque des sujets d'étude le demandent, ce qui permet de compléter l'information obtenue *via* l'enquête avec le suivi des périodes d'inscription du demandeur d'emploi sur les dix dernières années.

10. Unité(s) statistique(s)

L'enquête Sortants est une enquête « individus », dont l'unité statistique est le demandeur d'emploi sorti de catégories A, B, C pour l'un des motifs enquêtés (*cf.* rubrique 11).

11. Champ de l'enquête

Tout demandeur d'emploi sortant des catégories A, B et C des listes de Pôle emploi au cours du mois de septembre, dont le motif de sortie est susceptible d'être une reprise d'emploi, peut être sélectionné dans l'échantillon, quelle qu'ait été la durée de son inscription.

Sont exclus du champ de l'enquête les sortants dont la cause de sortie identifiée dans la STMT est « maladie ou maternité », « entrée en formation », ou « départ à la retraite ». Les motifs enquêtés sont ainsi « la reprise d'emploi déclarée », les « défauts d'actualisation », les « radiations », ainsi que les autres motifs imprécis (« autres arrêts de recherche d'emploi » et « autres cas », qui correspondent notamment aux changements d'agence avec changement de région Pôle emploi, aux déclarations de situation mensuelle illisibles).

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France, quatre des cinq Drom (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion) ayant été introduits en 2011, puis Mayotte en 2017.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage est constituée de la liste des sortants des catégories A, B, C durant le mois de septembre. Cette liste provient de la STMT, elle-même issue des fichiers de gestion de Pôle emploi. Ces fichiers fournissent les principales informations permettant de caractériser les demandeurs d'emploi à enquêter (date et motif de sortie de catégories A, B, C, caractéristiques sociodémographiques, coordonnées de contact). Par ailleurs, ces fichiers sont complétés par des informations issues du FHS relatives aux périodes d'inscription passées du demandeur d'emploi (telles que le bénéficiaire du RSA, de l'ASS ou de l'OETH), mobilisées par le plan de sondage.

Seuls sont enquêtés les demandeurs d'emploi dont le motif de sortie est susceptible d'être une reprise d'emploi (cf. rubrique 11).

L'enquête vise un nombre de 13 000 répondants sur l'ensemble de la France (soit une base d'interrogation de 20 000 individus, le taux de réponse moyen sous-jacent étant d'environ 60 %), dont 2 000 dans les Drom (3 000 dans la base d'interrogation). En rapportant les 13 000 individus interrogés au flux de sortants pour des motifs interrogés dans l'enquête, le taux de sondage obtenu est d'environ 2,7 % pour le mois de septembre 2017.

L'échantillon est tiré selon un sondage stratifié équilibré sur plusieurs variables (motif de sortie, âge, sexe, ancienneté sur les listes, bénéficiaires de l'OETH et de l'ASS).

Les traitements post-collecte incluent une correction de la non-réponse par repondération, suivie d'un calage sur marges.

À l'issue de ces traitements post-collecte, une base d'exploitation complète est produite en complétant les résultats d'enquête des informations issues des fichiers de gestion de Pôle emploi sur les demandeurs d'emploi sortis de catégories A, B, C en septembre mais ne relevant pas du champ de l'enquête. La base d'exploitation permet donc d'avoir une vision exhaustive des sorties de catégories A, B, C en septembre.

14. Mode de collecte

Le questionnaire est administré par téléphone. Les coordonnées de contact des demandeurs d'emploi (adresses et numéros de téléphone fixe et portable) sont issues du système d'information de Pôle emploi.

15. Date et périodicité de la collecte

La collecte de l'enquête, de fréquence annuelle depuis 2017, a lieu en décembre (soit environ trois mois après la sortie de catégories A, B, C des enquêtés) et se déroule sur trois semaines. Ainsi par exemple, la collecte de l'enquête Sortants 2017 s'est déroulée entre le 27 novembre et le 16 décembre 2017.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

La durée de passation moyenne du questionnaire est de sept minutes ; plus précisément trois minutes lorsque la sortie n'est pas motivée par une reprise d'emploi, dix minutes lorsque le motif de sortie est bien une reprise d'emploi.

Le questionnaire ne contient pas de questions particulièrement sensibles.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

Le comité scientifique est constitué des départements Marché du travail de la Dares et de Pôle emploi.

Le comité de pilotage et de suivi est constitué de représentants du prestataire ainsi que des chargés d'études responsables de l'enquête à la Dares et à Pôle emploi.

La Dares et Pôle emploi réunissent, lorsque des évolutions importantes ont lieu, un comité de concertation rassemblant les partenaires sociaux pour recueillir leurs propositions sur l'enquête. Le comité de concertation a été réuni pour la dernière fois le 5 décembre 2017 : le passage de l'enquête à un rythme annuel y a été discuté.

18. Exploitation et diffusion des résultats

L'enquête sert à alimenter une publication récurrente commune de la Dares et de Pôle emploi, au format *Dares Résultats*. Elle est aussi mobilisée dans le cadre d'études ponctuelles.

Depuis 2007, elle alimente également, tous les ans, des indicateurs du programme 102 de la LOLF sur l'« accès et retour à l'emploi » de publics prioritaires⁶, qui sont repris dans le projet annuel de performance (PAP) et dans le rapport annuel de performance (RAP).

Enfin, elle permet de répondre à de nombreuses questions (en interne à la Dares et Pôle emploi ou provenant de partenaires extérieurs), notamment sur la qualité de l'emploi retrouvé par les demandeurs d'emploi.

Type de diffusion envisagée selon la codification	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
3 : Publication récurrente Dares / Pôle emploi	Annuellement, septembre	France	
2 : Mise à disposition des séries sur le site de la Dares	Annuellement, septembre	France métropolitaine, Drom	
2 : Mise à disposition des bases sur le réseau Quetelet	Annuellement, septembre	France	
4 : Etudes ponctuelles	Indéfini	France	
3 : Réponses à la demande sur le retour à l'emploi	Indéfini	France	Demandes du cabinet ministériel, d'autres directions ou d'autres institutions

Publication récurrente commune à la Dares et à Pôle emploi, à partir de l'enquête : [Publication trimestrielle](#) (ancienne version de l'enquête, trimestrielle).

Publication récurrente de la Dares à partir de l'enquête : [Bilan annuel](#) (ancienne version, mobilisant les quatre vagues d'une année)

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Le suivi et l'exploitation de l'enquête mobilise un chargé d'études (catégorie A) par institution (Dares et Pôle emploi), à hauteur respectivement de 0,6 et 0,3 ETP. Les coûts de collecte sont pris en charge *in fine* à part égale entre Pôle emploi et la Dares. Le coût global de l'enquête annuelle de 2017 s'élève à 78 000 € HT : 7 500 € pour la phase de pré-collecte (mise en place d'un numéro vert, d'un portail internet, lettres-avis, recherche des numéros de téléphone...), 66 000 € pour la collecte en tant que telle, et 4 500 € pour la phase d'analyse et de restitution.

⁶ Il s'agit des demandeurs d'emploi bénéficiant de l'OETH, des résidents en ZUS / QPV, des bénéficiaires de l'ASS ou du RSA ainsi que des demandeurs d'emploi seniors.